

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 11 février 2013, à 20 heures, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. François Brisson, M. Rhéal Grenier, M. Louis Robert M. Yvan Pinsonneault et Mme Manon Mercure.

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

M. Larbi Benkaddour est absent.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

Assemblée de janvier 2013

1

- 1.1 → Procès-verbal du 18 décembre 2012 à 19 h 00
- 1.2 → Procès-verbal du 18 décembre 2012 à 19 h 15
- 1.3 Procès-verbal du 14 janvier 2013

Assemblée de 11 février 2013

2

- 2.1 → Liste des comptes à payer
- 2.2 → Autorisation de paiement – Jeansonne avocats inc.

Période de questions

3

Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec
 - 3.1.2 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Demande d'augmentation de la cour municipale de Saint-Césaire
 - 3.2.2 Échéance de taxes municipales
 - 3.2.3 Entériner embauche et achat pour gestion documentaire
 - 3.2.4 Redevances sur les carrières et sablières
 - 3.2.5 Vente pour non-paiement de taxes

4

Sécurité publique

- 4.1 Service de police
- 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 → Rapport d'événements
 - 4.2.2 Soumissions de véhicules routiers
 - 4.2.3 → Offre de service de fourrières de SPA des Cantons

- 4.2.4 Projet d'entente avec Saint-Paul-d'Abbotsford pour engagement d'un TPI
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 ➔ Autorisation d'achat d'équipements et d'outils
 - 5.1.2 Entretien des chemins d'hiver (option de renouvellement de contrat)
- 6 **Hygiène du milieu**
 - 6.1 ➔ Rapport préliminaire – canalisation du cours d'eau du Village
 - 6.2 ➔ Droit de passage pour installations septiques – Ferme Saint-Pierre
 - 6.3 ➔ Adoption d'un règlement – Nettoyage cours d'eau Lanoue
 - 6.4 Programmation de travaux – Programme TECQ (taxe d'essence et contribution du Québec)
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 ➔ Demande de modification au règlement de zonage
 - 7.1.2 ➔ Déplacement des boîtes postales – rue des Cèdres
 - 7.1.3 ➔ Paniers de fleurs
 - 7.1.4 Nomination d'un membre du CCU (élu(e))
 - 7.2 Développement
 - 7.2.1 ➔ Appui à la MRC de Rouville – déclaration d'intérêt d'exploitation d'un lien cyclable
- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 ➔ Fête nationale
 - 8.1.1.1 Demande de permis de réunion
 - 8.1.1.2 Demande de subvention
 - 8.1.2 ➔ Camp de jour
 - 8.1.2.1 Demande de subvention programme Carrière-été
 - 8.1.2.2 Demande de subvention programme d'accompagnement
 - 8.1.2.3 Demande de subvention à la Friperie
 - 8.1.3 ➔ Aréna et complexe sportif de Saint-Césaire – projet d'analyse d'optimisation
 - 8.1.4 ➔ Versement de subvention – Bibliothèque Ruth Benoit
 - 8.1.5 Projet de plate-bande comestible
 - 8.2 Infrastructures
- 9 **Divers & affaires nouvelles**
 - 9.1 ➔ Bourses d'honneur – École Jean-Jacques Bertrand
 - 9.2 ➔ Demande de contribution au Gala des Agristars 2013
 - 9.3 ➔ Demande de contribution financière pour la Maison des Jeunes des Quatre Lieux

Période de questions

Points d'information

Correspondance

Co-1	OBV Yamaska – Distribution d’arbres 2013 (annulée)
Co-2	Ministre des Transports – Subvention entretien Route verte
Co-3	MRC de Rouville – Guide technique gestion environnement fossés
Co-4	Commission scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal 2013 - 2016
Co-5	CERIU – Invitation à un colloque sur les infrastructures municipales
Co-6	Gouvernement du Québec – Subvention (PGMR)
Co-7	MMQ - Ristournes
Co-8	MAMROT – Indicateurs de gestion 2011

Période d’échange

Levée de l’assemblée

RÉSOLUTION 02-025-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2012 À 19 H 00

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012 à 19 h 00.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 02-026-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2012 À 19 H 15

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012 à 19 h 15.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 02-027-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. François Brisson et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2013.

Adopté à l’unanimité.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET VÉTO DE LA MAIRE

Mme la maire, Odette Ménard, informe les membres du Conseil qu’elle a exercé son droit de veto à l’égard de la résolution 01-017-13 : PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU.

La directrice générale, Mme Brigitte Vachon, la soumet donc, de nouveau, à la considération du conseil, conformément au paragraphe 3 de l’article 142 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION 02-028-13
PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU

Considérant que le projet de développement d'un parc écologique dans le secteur du lac Bleu est une démarche émanant de l'organisme sans but lucratif des Gardes-en-Joie du lac Bleu;

Considérant que selon divers rapports de OBV et du ministère des Ressources naturelles, le freinage à l'eutrophisation des lacs et rivières passe tout d'abord par la conformité des installations sanitaires des résidents en périphérie et des pratiques durables de gestion des sols en milieu agricole (gestion des pesticides et engrais);

Considérant que l'accessibilité à ce parc est limitée, d'une part pour les piétons, puisqu'il se trouve à plus de deux kilomètres du cœur de la communauté, et d'autre part, que le plan de développement ne présente pas d'espaces de stationnement;

Considérant que tel que décrit dans le plan directeur des parcs et des espaces verts, « sa superficie et surtout sa forme très allongée limite la quantité d'interventions à privilégier dans l'espace »;

Considérant que les autres sources de financement tardent à arriver;

Considérant que la municipalité n'entend pas se substituer audit organisme et souhaite revoir son implication dans le projet;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu :

- que les considérants qui précèdent fassent partie intégrante de la présente résolution;
- d'annuler toute implication financière de la municipalité ainsi que toute prise en charge quelle qu'elle soit dudit projet;
- de transmettre sans délai copie de la présente à la MRC pour information.

Mme la maire, Odette Ménard, appelle le vote.

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier
 Mme Manon Mercure
 M. Yvan Pinsonneault
 M. Louis Robert

Ont voté contre : M. François Brisson
 Mme Odette Ménard

Adopté à majorité.

Mme la maire, Odette Ménard, mentionne, et demande à ce que soient inscrites au procès-verbal, les raisons pour lesquelles elle a exercé son droit de veto à l'égard de la résolution 01-017-13 :

- Des investissements de près de 75 000 \$ ont été consentis pour le parc Coulicou dans le secteur de La Volière;
- Des investissements seront également consentis dans le futur parc de la rue des Colombes, dans le secteur de La Volière;
- Des investissements étaient nécessaires, dans le secteur du Lac Bleu, situé à une autre extrémité de la Municipalité, également à forte densité.

PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU

Considérant que depuis déjà plusieurs années une mobilisation citoyenne est présente pour un projet rassembleur dans un secteur de la Municipalité, soit les Gardes-en-Joie du Lac Bleu;

Considérant que le projet de parc écologique du Lac Bleu a été retenu par la MRC de Rouville dans le cadre du Pacte rural et, qu'à cet égard, il bénéficiait d'une subvention de 110 000 \$ et d'une contribution de la Municipalité de 25 000 \$;

Considérant l'appui inconditionnel reçu de l'école Jean-XXIII, confirmé par la correspondance du 29 février 2012, s'appuyant sur les motifs suivants :

- Le projet est une valeur ajoutée à toute la communauté d'Ange-Gardien et particulièrement à tous les élèves de l'école Jean-XXIII;
- La « renaturalisation » et la protection de l'écosystème du lac Bleu seraient un exemple concret d'un programme de sensibilisation à l'environnement pour les élèves;
- Le projet fournirait un lieu récréatif privilégié pour l'observation et l'interprétation de la faune et de la flore;
- Le projet donnerait accès à un milieu naturel attrayant et récréatif pour les enfants.

Considérant les nombreuses demandes de subventions déposées auprès de divers programmes dédiés pour ce type de projets, et présentement en attente de réponses;

Considérant l'investissement minime de 25 000 \$ demandé à la Municipalité de Ange-Gardien et consentit par cette dernière qui contribuerait à doter la communauté d'un projet rassembleur de 170 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Odette Ménard, de poursuivre le projet de parc écologique au lac Bleu.

M. Rhéal Grenier demande le vote.

Ont voté pour : M. François Brisson
Mme Odette Ménard

Ont voté contre : M. Rhéal Grenier
Mme Manon Mercure
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Proposition rejetée.

RÉSOLUTION 02-029-13
ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 22 746.83 \$
- Fournisseurs : 121 894.88 \$
- Déboursés directs : 670.15 \$
- Salaires : 29 794.26 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-030-13
AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPTE DE JEANSONNE AVOCATS INC.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le paiement de la facture reçue de Jeansonne avocats inc., pour la période se terminant le 31 décembre 2012, au montant de 3262.38 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

M. Yvan Pinsonneault déclare son intérêt et ne prend pas part aux délibérations se rapportant à la présente résolution.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 02-031-13
APPUI AU CIRCUIT DE VEOLIA-TRANSDEV

Considérant que *VEOLIA TRANSDEV* demandait à la Municipalité de Ange-Gardien, en novembre dernier, son appui pour le nouveau circuit de transport par autobus qui devait, à compter de février 2013, offrir une ligne directe Ange-Gardien – Montréal;

Considérant la résolution 11-386-12, adoptée par le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien le 19 novembre 2012, qui appuyait la nouvelle proposition de transport en commun de *VEOLIA TRANSDEV*;

Considérant que la mise en opération du nouveau circuit est à ce jour retardée en raison de plaintes logées par quelques utilisateurs de l'Auto-Parc 74 qui considèrent que les arrêts à Ange-Gardien retarderont leurs déplacements vers Montréal;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien soutient qu'il est de loin préférable de desservir toute une communauté, et les communautés contiguës, malgré que quelques utilisateurs actuels considèrent plutôt leurs besoins individuels;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien réitère son appui à la nouvelle proposition de transport en commun de *VEOLIA TRANSDEV* et suggère aux instances concernées par l'acceptation du nouveau circuit de prendre en considération les besoins collectifs de toute une communauté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-032-13
CONFÉRENCE NATIONALE DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser Mme la maire, Odette Ménard, et Mme la conseillère, Manon Mercure, à assister à la 19^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec du 20 au 22 mars prochain à Bromont.

Il est également résolu d'autoriser les frais d'inscriptions, de repas et de déplacement relatifs.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Pour faire suite à l'élection par acclamation de Madame Manon Mercure, au poste de conseillère du district numéro 5, la directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Mme Manon Mercure.

RÉSOLUTION 02-033-13

DEMANDE DE MAJORATION DES AMENDES – COUR MUNICIPALE DE SAINT-CÉSAIRE

Considérant que la Ville de Saint-Césaire offre le service de cour municipale commune aux municipalités de la MRC de Rouville;

Considérant la demande de majoration de 2 % sur l'amende imposée par le juge et sur l'amende initiale au constat d'infraction adressé par la Ville de Saint-Césaire aux municipalités participantes à l'entente;

Considérant qu'en 2012, la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a offert de prendre et offrir le service de cour municipale, selon des tarifs fixes, pour une période de dix ans;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien se prononce en désaccord avec la demande de majoration adressée par la Ville de Saint-Césaire pour le service de cour municipale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-034-13

ÉCHÉANCE DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de déterminer les échéances de taxes municipales et compensations pour services municipaux, en trois versements, aux dates suivantes :

- 26 mars 2013
- 25 juin 2013
- 23 septembre 2013

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-035-13
EMBAUCHE DE MADAME DENISE BRETON

Considérant la résolution numéro 01-006-13 autorisant la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à enclencher un processus menant à une gestion adéquate des documents et des archives détenus par la Municipalité de Ange-Gardien, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'entériner l'embauche de Mme Denise Breton, à temps partiel, à un poste temporaire d'environ 12 mois, aux conditions recommandées au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-036-13
REDEVANCES POUR CARRIERES ET SABLIERES

Considérant que les Municipalités régionales de comté limitrophes à la Municipalité de Ange-Gardien ont exprimé, par résolution, leur volonté de conclure une entente à l'égard de la possibilité de partage des redevances des carrières et sablières;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien considère que le transport lourd généré par la carrière, présente sur son territoire, ne transite que par ses routes locales et les routes dont l'entretien est de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu de donner mandat à Dunton Rainville, avocats, de préparer un projet d'entente à être conclu avec les municipalités de Farnham et de Saint-Alphonse-de-Granby, reflétant les faits ci-haut énoncés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-037-13
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu que soient transmis à la MRC de Rouville les dossiers dont les immeubles sont affectés par des arrérages de taxes de plus d'un an, afin que celle-ci procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

Il est également résolu que Mme la maire, Odette Ménard, soit nommée pour renchérir, lors de la vente pour taxes, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 02-038-13

ACHATS D'UN VÉHICULE ROUTIER POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Considérant les besoins exprimés par le service des incendies à l'égard de l'acquisition d'un véhicule routier et les disponibilités budgétaires de la Municipalité;

Considérant le dépôt du résultat des soumissions demandées pour l'achat d'un véhicule neuf;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un véhicule routier usagé, quatre roues motrices, devant répondre aux besoins du service des incendies, ainsi que l'équipement nécessaire à être installé sur le véhicule pour un montant maximal de 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-039-13

SPA DES CANTONS

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'accepter la soumission de SPA des Cantons, du 28 janvier 2013, pour un service de fourrière sur appel ainsi que la grille tarifaire 2013 s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-040-13

PROJET D'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES

Considérant le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville qui prévoit que les municipalités doivent procéder à l'inspection de tous les bâtiments à risques faibles, moyens, élevés et très élevés situés sur leur territoire dans un délai de cinq ans à partir de l'an 1 dudit schéma;

Considérant que les bâtiments à risques élevés et très élevés doivent être inspectés par un technicien en prévention des incendies (TPI), conformément à la loi;

Considérant la possibilité offerte par la MRC de Rouville, de constituer un service de prévention régionale qui aurait comme mandat l'inspection de tous les bâtiments à risques élevés et très élevés situés sur le territoire de la MRC de Rouville;

Considérant que l'adhésion des municipalités audit service de prévention régionale est volontaire et qu'elles peuvent également choisir de retenir d'autres façons pour rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques, notamment par l'embauche d'une ressource en prévention des incendies (TPI);

Considérant que le service des incendies de la Municipalité de Ange-Gardien doit effectuer les inspections des bâtiments à risques faibles et moyens de son territoire et que, pour l'année 2012, l'engagement d'une ressource externe a été nécessaire;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien envisage la possibilité d'engager elle-même, un technicien en prévention des incendies qui aurait la responsabilité d'inspecter les bâtiments de tous les types de risques de son territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'est montrée intéressée à partager une telle ressource avec la Municipalité de Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'entamer le processus d'embauche d'un technicien en prévention des incendies conjointement avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-041-13

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant la recommandation de la directrice des services techniques, Mme Patricia Debel, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'autoriser l'acquisition d'outils et d'équipements pour le service des travaux publics, tel qu'énumérés sur la liste déposée en annexe, pour un montant total de 5 245.92 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-042-13

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Considérant que le contrat de déneigement des chemins, entre la Municipalité de Ange-Gardien et MM. Roger Barber et Mario Côté, se termine au printemps 2013 et qu'une option de renouvellement pour un an ou deux ans peut être exercée par la Municipalité, au gré du Conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien exerce son option de renouvellement de contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-043-13
COURS D'EAU DU VILLAGE

Considérant qu'une inspection à la caméra de la canalisation du cours d'eau du Village a été effectuée en 2011, par la MRC de Rouville, suite à un affaissement d'une partie de la canalisation;

Considérant que le visionnement de l'enregistrement effectué en 2011 semble démontrer une détérioration de la canalisation dudit cours d'eau par rapport à un enregistrement datant de 1996;

Considérant le rapport préliminaire de la canalisation du cours d'eau du Village, préparé par la directrice des services techniques, Mme Patricia Debel;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu de demander à la MRC de Rouville de faire procéder à une expertise de la canalisation du cours d'eau du Village afin d'évaluer l'état réel de ladite canalisation et de soumettre des recommandations à cet égard.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-044-13
DROIT DE PASSAGE – FERME SAINT-PIERRE

Considérant que Ferme Saint-Pierre souhaite réaliser cinq installations septiques pour des résidences situées dans le secteur du rang Magenta et que ces installations doivent être munies d'émissaires au cours d'eau;

Considérant que les tuyaux d'émissaires doivent traverser le rang Magenta et/ou une partie de terrain appartenant à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser Ferme Saint-Pierre à traverser, sous le rang Magenta, les tuyaux d'émissaires requis pour les installations septiques de cinq résidences du rang Magenta, ainsi que sur les terrains appartenant à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-045-13
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 719-11 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU LANOUE

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'adopter le règlement numéro 719-11 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de

nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Lanoue.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-046-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 745-11 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU NOISEUX-GAUVIN, BRANCHE 1 ET 2

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'adopter le règlement numéro 745-11 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Noiseux-Gauvin, Branche 1 et 2.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – COUR D'EAU ROSALIE

Avis de motion est donné par M. Yvan Pinsonneault qu'à une séance ultérieure du Conseil, sera présenté pour adoption, un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Rosalie.

RÉSOLUTION 02-047-13

PROGRAMMATION DE TRAVAUX - PROGRAMME T.E.C.Q

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien bénéficie d'une subvention de 724 259 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ);

Considérant que les projets présentés dans le cadre du Programme TECQ, doivent répondre à certains critères, obtenir l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et être réalisés avant le 31 décembre 2013;

Considérant que le projet de prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du Lac Bleu a fait l'objet d'études et d'estimation et qu'il a obtenu l'accord préliminaire du MAMROT;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien :

- Détermine le projet de *prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du Lac Bleu* pour sa programmation de travaux dans le cadre du Programme TECQ 2010-2013;

- Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon à transmettre la programmation de travaux de la Municipalité de Ange-Gardien au MAMROT dans le cadre du Programme TECQ, et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.
- S'engage à assumer les coûts excédentaires au montant subventionné dans le cadre dudit projet, lesquels devront être assumés par le secteur bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-048-13

APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE PROLONGATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE SECTEUR DU LAC BLEU

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien demande des soumissions par appel d'offres public pour le projet de prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du lac bleu.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-049-13

CONSULTATION SUR LE PROJET DE PROLONGATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE SECTEUR DU LAC BLEU

Considère que la Municipalité de Ange-Gardien projette prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du Lac Bleu dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) et, qu'à cet effet, souhaite y affecter la subvention de 724 259 \$ relative audit programme;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu de tenir une consultation sur la teneur et les coûts du projet de prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du lac bleu pour les résidents du secteur desservi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-050-13

DÉPLACEMENT DE BOÎTES POSTALES

Considérant que les boîtes postales situées sur la rue des Cèdres ont fait, à plusieurs reprises, l'objet de méfaits publics et, conséquemment, ont endommagé la propriété privée juxtaposée;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de demander à Postes Canada l'autorisation de déplacer les boîtes postales situées sur la rue des

Cèdres, sur la rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-051-13
COÛT RELATIF AU DÉPLACEMENT DES BOÎTES POSTALES

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser les dépenses relatives au déplacement des boîtes postales situées sur la rue des Cèdres, sur la rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-052-13
ACHAT DE PANIERS FLEURIS

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser l'achat de paniers de fleurs de l'entreprise *Jardin du Rapide* au coût de 2 350 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-053-13
NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu que Mme Manon Mercure soit nommée membre élue du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adopté à l'unanimité.

TERRAIN RUE SAINT-GEORGES

M. Rhéal Grenier propose le gel de tout projet à l'égard de l'immeuble de la rue Saint-Georges acquis par la Municipalité de Ange-Gardien, ainsi que de toutes les résolutions adoptées s'y rapportant.

M. Yvan Pinsonneault appuie.

M. François Brisson demande le vote.

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier
 M. Yvan Pinsonneault
 M. Louis Robert

Ont voté contre : M. François Brisson
Mme Odette Ménard
Mme Manon Mercure

Proposition rejetée.

RÉSOLUTION 02-054-13
TERRAIN RUE SAINT-GEORGES

Considérant la division au sein du Conseil à l'égard de l'immeuble situé sur la rue Saint-Georges, acquis par la Municipalité, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu qu'aucune démarche ne soit effectuée et qu'aucune dépense ne soit engagée en rapport avec ledit immeuble jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise par le Conseil.

M. François Brisson demande le vote.

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier
Mme Manon Mercure
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Ont voté contre : M. François Brisson
Mme Odette Ménard

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-055-13
PERMIS DE RÉUNION – FÊTE NATIONALE

Considérant l'organisation d'activités récréatives, dans le cadre de la Fête nationale 2013, par le service des loisirs de Municipalité de Ange-Gardien, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Jennie Rainville à :

- Demander un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs;
- À verser un montant de 80 \$ à titre de coût du permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-056-13
DEMANDE DE SUBVENTION – FÊTE NATIONALE

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, à présenter une demande de subvention auprès de Mouvement national pour la Fête nationale 2013 et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-057-13
CAMP DE JOUR

Considérant l'organisation par la Municipalité d'un camp de jour destiné aux enfants de 5 ans à 12 ans pendant la période estivale, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- De procéder aux démarches nécessaires auprès de Emploi Carrière-Été pour obtenir le financement des coûts relatifs à l'embauche de deux animateurs au camp de jour;
- D'acheminer une demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'accompagnement pour les personnes handicapées;
- De réitérer la demande de participation financière de la Friperie de l'Ange pour l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-058-13
ENTENTE DE SERVICES -- ANALYSE DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

Considérant qu'en 2012, la Ville de Saint-Césaire proposa aux municipalités participantes à une entente relative à l'accès des citoyens aux infrastructures de loisirs de la Ville de Saint-Césaire, un nouveau projet d'entente prévoyant des augmentations considérables des contributions de la Municipalité de Ange-Gardien qui, à défaut de signatures, limiterait totalement l'accès des citoyens de Ange-Gardien aux infrastructures de loisirs de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que des rencontres entre les représentants de la Ville de Saint-Césaire et les municipalités de Ange-Gardien, Saint-Paul-d'Abbotsford et Rougemont ont été tenues dans le but de déterminer des pistes de solutions pour optimiser l'accessibilité des citoyens des municipalités concernées aux infrastructures de loisirs disponibles régionalement;

Considérant qu'une des pistes de solutions consiste à analyser un modèle de coopération

intermunicipale qui serait le plus efficace socialement et financièrement en regard des infrastructures de loisirs de la Ville de Saint-Césaire, notamment l'aréna Guy-Nadeau et le Complexe sportif Desjardins ainsi que l'offre de service déposée, à cet effet, par MM André Thibault, PhD, et Benjamin Braget, M.A., de l'Observatoire québécois du loisir de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien :

- Accepte le projet d'entente de services, à être signée entre la Ville de Saint-Césaire et les municipalités de Ange-Gardien, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford, pour la réalisation d'une analyse d'optimisation de l'Aréna Guy-Nadeau et du Complexe sportif Desjardins et le développement d'un modèle de coopération intermunicipale, pour un montant total de 16 000 \$, à être séparé également entre les quatre municipalités participantes à l'entente;
- Autorise Mme la maire, Odette Ménard, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-059-13
VERSEMENT DE SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser le versement de la subvention accordée à la Bibliothèque Ruth Benoit, à raison de 7 500 \$ au mois de février 2013 et 7 500 \$ au mois de juillet 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-060-13
PROJET DE PLATES-BANDES COMESTIBLES

Considérant que la Fondation RHA (Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir une agriculture et un mode de vie sain et durable qui s'harmonisent avec l'équilibre écologique dans son ensemble tout en respectant l'environnement;

Considérant que la Fondation RHA souhaite réaliser un projet écologique qui consiste à aménager des sites publics de démonstration d'aménagement paysager écologiques sur un site municipal dans 10 municipalités de la Montérégie-Est pendant la saison 2013;

Considérant que ledit projet sera en partie financé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et que la Municipalité de Ange-Gardien est invitée à y

participer en étant l'hôte d'un site public de démonstration de paysage comestible et en y investissant un montant de 1 250 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Odette Ménard et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien accepte de participer au projet écologique d'aménagement de paysage comestible et qu'elle y attribue un montant de 1 250 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-061-13 (INEXISTANTE)

RÉSOLUTION 02-062-13 APPUI AU PROGRAMME D'ÉDUCATION POSITIVE ÉCOLE JEAN-XXIII

Considérant que la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 accorde à la MRC de Rouville une enveloppe budgétaire de 1,9 millions dans le but de faire émerger et soutenir des projets structurants issus des communautés rurales;

Considérant que l'école JEAN-XXIII à Ange-Gardien prévoit déposer, à la MRC de Rouville, un projet visant à mettre en œuvre un « programme d'éducation positive » auprès de tous les élèves de l'école;

Considérant que ledit « programme d'éducation positive » vise, dans un premier temps, à favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves par le biais de la psychologie positive et, dans un deuxième temps, à outiller les enseignants afin qu'ils créent un climat de classe encore plus propice aux apprentissages;

Considérant que le projet de l'école JEAN-XXIII, à être présenté dans le cadre du Pacte rural, vise également à inclure les parents et la famille, au sens large du terme, à une démarche d'éducation positive, par leur participation à des ateliers portant sur les facteurs favorisant l'épanouissement de la famille et sur les habitudes de vie favorisant le bonheur et la santé;

Considérant que le projet de l'école JEAN-XXIII cadre parfaitement avec les orientations que s'est données la Municipalité de Ange-Gardien en misant sur la culture du bonheur et en y déployant même le message sur ses outils promotionnels;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Ange-Gardien estime que le projet de l'école JEAN-XXIII répond aux orientations, enjeux et objectifs de la Politique nationale de la ruralité;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie le projet « programme d'éducation positive » à être présenté dans le cadre du Pacte rural à la MRC de Rouville et s'engage à y contribuer financièrement à hauteur de 10 000 \$, à sa réalisation.

M. François Brisson demande le vote.

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier
Mme Manon Mercure
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Ont voté contre : M. François Brisson

Adopté à l'unanimité.

APPUI AU PROGRAMME D'ÉDUCATION POSITIVE ÉCOLE JEAN-XXIII

Considérant la résolution numéro 02-062-13 par laquelle la Municipalité de Ange-Gardien appuie le projet « programme d'éducation positive » à être présenté par l'école Jean-XXIII dans le cadre du Pacte rural à la MRC de Rouville et s'engage à y contribuer financièrement à hauteur de 10 000 \$ à sa réalisation.

Considérant la résolution 02-028-13 par laquelle la Municipalité de Ange-Gardien annule toute implication financière de la Municipalité ainsi que toute prise en charge quelle qu'elle soit du projet de parc écologique au Lac Bleu;

Considérant que la Municipalité s'était engagée à contribuer financièrement au projet de parc écologique au Lac Bleu à hauteur de 25 000 \$;

En conséquence, M. François Brisson propose, appuyé par Mme Odette Ménard, d'accorder une contribution financière de 25 000 \$ au projet « programme d'éducation positive » à être présenté dans le cadre du Pacte rural à la MRC de Rouville.

M. Yvan Pinsonneault demande le vote.

Ont voté pour : M. François Brisson
Mme Odette Ménard

Ont voté contre : M. Rhéal Grenier
Mme Manon Mercure
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Proposition rejetée.

RÉSOLUTION 02-063-13

BOURSES D'HONNEUR – ÉCOLE JEAN-JACQUES-BERTRAND ET P.-G.-OSTIGUY

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. François Brisson et résolu d'accorder 150 \$ à l'école Jean-Jacques-Bertrand ainsi qu'à l'école P.-G.-Ostiguy dans le cadre de la remise de bourses d'honneur, édition 2013.

Adopté à l'unanimité.

GALA DES AGRISTARS 2013

Aucune suite à donner.

RÉSOLUTION 02-064-13

APPUI À LA MAISON DE JEUNES DES QUATRE LIEUX

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'accorder une commandite de 45 \$ à la Maison de Jeunes des Quatre Lieux dans le cadre de sa campagne de levée de fonds.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

SEMAINE DES ENSEIGNANTS ET DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Mme la maire, Odette Ménard, souligne la semaine des enseignants et celle de la persévérance scolaire.

RÉSOLUTION 02-065-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par, M. Yvan Pinsonneault appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Odette Ménard, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière